



VAE

Votre expérience a de la valeur, transformez-la en diplôme !

Sessions ouvertes toute l'année



**Notre mission : vous
équiper pour mieux réussir !**

Session 2023



La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir :

- un diplôme,
- un titre
- une certification

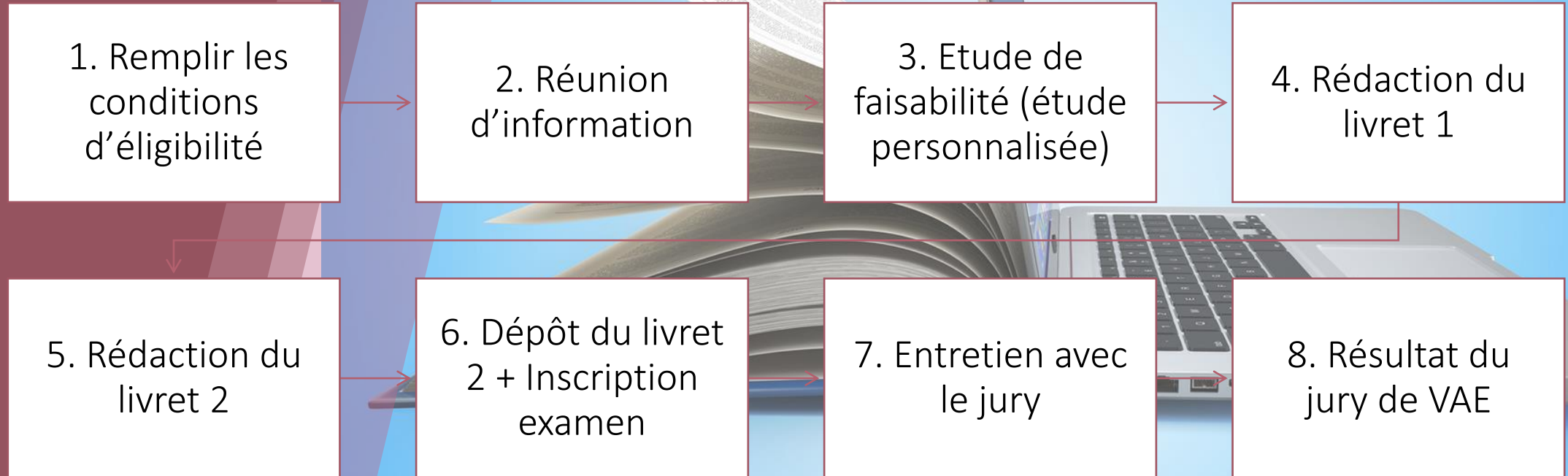
Grâce à une activité professionnelle ou bénévole exercée pendant au moins 1 an !



OBTENEZ le BEP, le BAC, le BTS ou la LICENCE grâce à la VAE !

Un **DIPLÔME**, un **TITRE** OU une **CERTIFICATION** en poche, en toute conformité, identique aux diplômes délivrés dans un cursus classique (Lycée, université, etc.)

Les étapes de la Validation des Acquis de l'Expérience



LES ETAPES DE LA VAE

Avant de vous lancer, informez-vous auprès de l'organisme certificateur sur les spécificités de ses procédures de VAE.. N'hésitez pas à nous solliciter pour être aidé dans cette démarche.

Les étapes ci-après sont celles identifiées dans le cas où la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale.

1. Remplir les conditions d'éligibilité

Le seul pré requis nécessaire est de pouvoir justifier d'1 an d'expérience (1607 heures) dans le champ visé par la certification. Cette expérience peut avoir été réalisée de diverses manières : expériences professionnelles, bénévolat, volontariat, expériences syndicales, ... : source officielle service public.

Afin de formaliser votre accompagnement, vous devez justifier d'une recevabilité favorable de l'organisme certificateur, précisant une date de session d'évaluation de votre dossier de VAE.

Nous rappelons que les intervenants externes ne sont ni les certificateurs ni les financeurs.

2. S'informer : participer à la réunion d'information

Inscription à une réunion d'information à partir du site : www.francevae.fr

- **Planning/lieux :**

Selon le planning proposé sur le site www.francevae.fr

- **Observations :**

Pour s'inscrire, se rendre sur le site www.francevae.fr, choisir le département de la Martinique, cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez un email, votre convocation.



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

3. Etude personnalisée

Participation à :

- Une **étude de faisabilité** de votre projet VAE
- Une **étude personnalisée** si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale

- **Planning/lieux :**

Sur rendez-vous – Tel 0596 64 83 83 – Email : dava@ac-martinique.fr. Les études se déroulent à distance par téléphone.

Si vous remplissez les conditions réglementaires de l'étude personnalisée, votre espace personnel est créé par le DAVA sur ww.francevae.fr pour vous permettre d'y renseigner votre demande de recevabilité.

- **Observations :**

Cette étape fait partie de la demande de recevabilité, elle est réalisée par le Dispositif Académique de la Validation des Acquis (DAVA) **seul habilité** pour les certifications professionnelles de l'Education nationale.

Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à votre conseillère, vous sera adressée.



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

4. Rédaction et dépôt du livret 1 (demande de recevabilité)

Demande de recevabilité (en fonction du résultat de l'étude personnalisée) sur votre compte francevae.fr rubrique « Demande de recevabilité »

Constitution du livret 1 sur votre compte francevae.fr uniquement

- Planning/lieux (2023):

Du 05 janvier au 20 mai 2023

Du 16 septembre au 16 novembre 2023

- Observations :

Afin de valider votre dossier vous devez effectuer le règlement des frais d'examen de la demande de recevabilité et de session d'évaluation, **soit 250€** (Décret n°2019-1119 du 31 octobre 2019 art. 6422-9) au pôle administratif et financier du GIPFCIP ou par votre compte CPF ou autre moyen de paiement.

Résultat de la recevabilité

- **Planning/lieux** : Réponse transmise par courrier au candidat dans les 2 mois suivant la demande de recevabilité
- **Observations** : cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

5. Rédaction du livret 2

Nous vous aidons à constituer le livret 2 et formaliser l'expérience à travers 4 activités principales. Cet accompagnement vise à valoriser ses compétences et mettre en évidence vos pratiques de travail, les process utilisés, les stratégies adoptées, les actions correctives et les enseignements tirés, etc.

6. Dépôt du livret 2 et inscription à l'examen

- Planning/lieux (2023) :

Sur internet à l'adresse suivante : www.ac-martinique.fr menu « EXAMENS ET CONCOURS » rubrique « validation des acquis de l'expérience »

Du 07 janvier 2023 au 15 janvier 2023

Du 07 septembre 2023 au 15 septembre 2023

- Observations :

Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

6. (suite) Dépôt du livret 2 et inscription à l'examen

Le livret 2 est accessible sur votre espace personnel « francevae.fr » rubrique « Dépôt du livret 2 »

- **Planning/lieux (2023) :**

Télécharger le livret 2 avec ses annexes sous format PDF sur www.francevae.fr dans votre espace personnel, rubrique « Dépôt du livret 2 »

ET

Remettre au service des examens et concours du rectorat site de Terreville 97233 SCHOELCHER 1 exemplaire de chacun des livrets au format papier et sur clé USB au format PDF

Du 07 janvier 2023 au 15 janvier 2023

Du 07 septembre 2023 au 15 septembre 2023

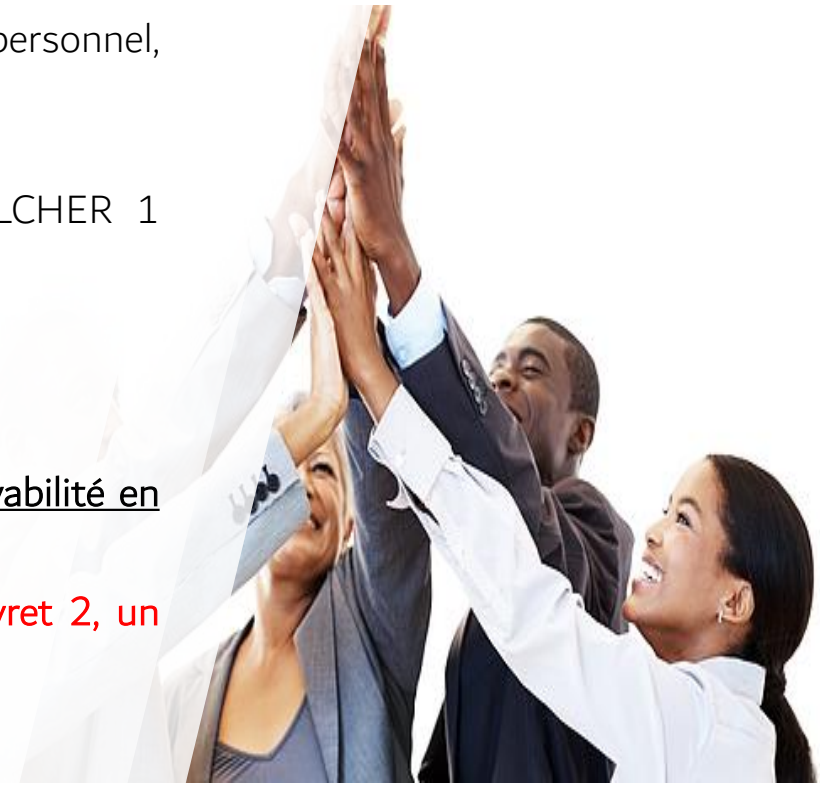
- **Observations :**

Le livret 2 en format PDF doit être accompagné de ses annexes, dont la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et de la confirmation d'inscription à l'examen.

Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2.

Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur le site www.francevae.fr rubrique « mon espace personnel »



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

7. Entretien avec le jury

- Planning/lieux (2023) :

Les dates et lieux de l'entretien sont indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services du rectorat :

Février/mars 2023 (pour les candidats ayant déposé leur livret 2 en janvier 2023)

Octobre/novembre 2023 (pour les candidats ayant déposé sur leur livret 2 en septembre 2023)

- Observations :

La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury

Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, veuillez vous référer à votre convocation.

8. Résultat des jurys de la VAE

Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens de l'organisme certificateur.



LES ETAPES DE LA VAE (suite)

8. Résultat des jurys de la VAE (suite)

Vous venez de passer votre entretien de VAE ? Trois décisions sont possibles :

1/ Validation totale :

Le jury estime que vous avez acquis toutes les compétences liées au référentiel du diplôme choisi et vous accorde la validation totale du diplôme. Ce dernier vous est donc décerné. Lors de votre entretien avec notre consultant nous pourrons vous accompagner dans votre poursuite d'étude et définir avec vous le diplôme ou les certifications vers lesquels vous orienter ainsi que la marche à suivre.

2/ Validation partielle :

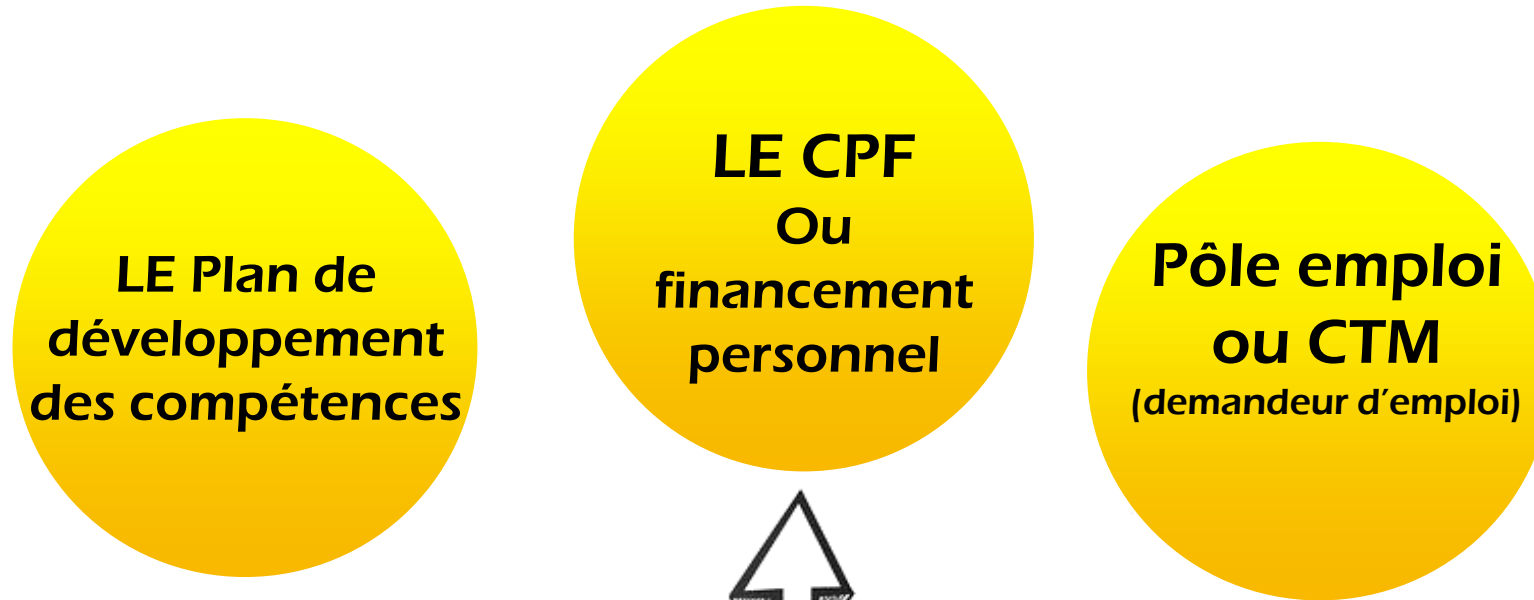
Le jury estime que vous n'avez pas acquis toutes les compétences liées au référentiel du diplôme choisi. Il valide une partie de votre diplôme (certains blocs de compétences acquis) mais pas l'autre. La validation partielle est notifiée sur un livret de certificat récapitulant les compétences acquises et manquantes. Vous pourrez poursuivre et ainsi faire les démarches nécessaires valider les blocs de compétences manquants et décrocher le diplôme

3/ Refus de validation :

Le jury estime que vous n'avez acquis aucune compétences liée au référentiel du diplôme choisi et ne valide aucun bloc de compétences. Ce cas de figure est très rare car l'étude de faisabilité et l'accompagnement proposés visent à éviter cet écueil.



La vae peut être financée par :



Durée de l'accompagnement : 39 heures

Coût : 2 550 EUROS

A ELITE COACHING, nous vous aidons à :



Trouver le diplôme qui correspond le mieux à votre expérience professionnelle

Monter votre dossier de demande de recevabilité auprès de l'organisme certificateur



Mettre en valeur votre expérience à travers des activités détaillées, faire ressortir vos compétences et vos connaissances

Mettre en évidence de vos pratiques de travail, les process utilisés, les stratégies adoptées, les actions correctives et les enseignements tirés



Vous préparer à l'épreuve orale avec :

Des techniques pour mieux gérer la confrontation avec le jury

Des techniques de prise de parole en public et de gestion du stress

Des jeux de questions/réponses

Notre politique Handicap

A ELITE COACHING, il nous paraît important de contribuer à garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap au regard de la loi du 11 Février 2005 reposant sur les principes suivants :

- La non-discrimination :

À savoir qu'une personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de sa déficience, a les mêmes droits qu'une personne valide.

- Le droit à la compensation :

Ce droit est une aide ou un ensemble d'aides apportées à une personne en situation de handicap afin d'améliorer sa vie quotidienne et sociale, indépendamment de l'origine et la nature de sa pathologie, de son âge ou son mode de vie.

Aussi grâce à nos référentes handicap, notre organisme de formation s'engage à mettre en place, avec nos partenaires, l'ensemble des moyens de compensations selon la typologie du handicap. Ces compensations peuvent être de plusieurs ordres : pédagogiques, techniques, organisationnelles,

Pour parvenir à respecter les exigences inhérentes à notre activité, nous mettons en place une procédure spécifique :

L'assistante pédagogique / RH réalise un entretien téléphonique en identifiant le projet de formation et le potentiel handicap du stagiaire

La référente Handicap échange avec le stagiaire en situation de handicap afin de déterminer la typologie du handicap et recueillir les informations essentielles au bon déroulement de la procédure

La référente Handicap se met en relation par la suite avec le référent de parcours ou la Ressource Handicap Formation (RHF) sur les préconisations de compensations envisageables et les liens avec les divers partenaires concernés.

La référente Handicap communique par la suite auprès du formateur concerné.

Nous serons heureux de vous accompagner quels que soient vos besoins, n'hésitez pas à nous contacter.

| Contact référentes handicap : Mme Fabienne GIBOYAU ou Mme ROUGON Marie-Pierre au 0596 53 77 95

Les autres bénéfices de la VAE :

- **CONFiance EN SOI** et en l'avenir : des perspectives déployées
- **MEILLEURE IMAGE DE SOI** : Diminution des complexes d'infériorité
- **EMPLOYABILITE RENFORCEE** : diplôme + expérience = une combinaison gagnante !
- **MISE EN COHERENCE** : poste occupé, diplôme et rémunération



100%

De réussite (en 2022)

Faîtes confiance à notre expertise !

De NOMBREUSES ENTREPRISES NOUS ONT FAIT CONFIANCE, venez participer à nos réunions d'informations et rencontrer nos diplômés !

Contactez-nous au 0596 53 77 95 – 0696 29 50 28

ou sur notre site internet www.elitecoachingmartinique.com